



FICHE D'INSCRIPTION Saison 2011 - 2012

L'enfant

NOM : Prénom :

en majuscules

Date de naissance : / / Age : ans

Fille

Garçon

Les parents ou le représentant légal

(cocher selon situation)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

en majuscules

(obligatoire en cas d'urgence) :	Mère de l'enfant	Père de l'enfant
NOM :
Prénom :
domicile :
professionnel :
portable :
courriel :

AUTORISATION PARENTALE*

Je soussigné(e), autorise l'enfant désigné à participer aux activités de l'EMIS dont la nature et les horaires sont indiqués sur le(s) descriptif(s) qui m'a(ont) été remis et pour lesquelles j'ai réglé les droits d'inscription.

Je m'engage à déposer et à venir chercher l'enfant aux horaires prévus, sans retard (**des retards répétés peuvent conduire à l'exclusion**).

De façon permanente, je l'autorise à partir seul à l'issue de la séance* :

NON

OUI

(dès qu'il a quitté les lieux, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de l'Encadrant)

J'autorise la Ville d'Orléans à utiliser l'image de l'enfant afin de promouvoir l'EMIS (presse, internet, guide, publications...) ? :

NON

OUI

Je suis informé(e) que si une tierce personne vient chercher l'enfant à la fin de la séance, de façon régulière ou ponctuelle, elle devra être munie d'une autorisation signée de ma part qui sera remise à l'Encadrant municipal. Cette personne devra obligatoirement être âgée d'au moins 16 ans et son identité pourra être vérifiée.

Mention déclarative relative à l'assurance "individuelle-accident" :

Je bénéficie de cette garantie auprès de la compagnie :

Je vais souscrire une telle assurance auprès de la compagnie de mon choix

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance dans le cadre des activités de l'EMIS.

J'autorise le personnel de l'EMIS à prendre, en cas d'accident, toute mesure d'urgence prescrite par un médecin, y compris l'hospitalisation si besoin.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de l'EMIS. J'en accepte les clauses et m'engage à les respecter.

Fait à Orléans, le

signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

* Sauf modification significative, la présente autorisation est valable pour toutes les activités annuelles et les stages de vacances auxquels l'enfant est inscrit au fur et à mesure de la saison sportive en cours, c'est à dire du 1er septembre au 31 août.

partie réservée à l'administration ...partie réservée à l'administration ...partie réservée à l'administration ...

n° Allocataire CAF:

